Diesel Exhaust Fluid (DEF) - 55 Gallon Drum

32.5

Norme	Révisé le	Urgence
OSHA HCS 2024 · GHS Rev. 7	2026-11-24	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)

1 Identification

Identificateur du produit	Diesel Exhaust Fluid (DEF) - 55 Gallon Drum
Concentration	32.5
Numéro CAS	57-13-6
Formule chimique	CH4N2O (urea), 32,5 % m/m dans H2O
Fabricant	Alliance Chemical 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574
Téléphone d'urgence	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)
Synonymes	DEF; AUS 32; solution aqueuse d'urée à 32,5 %; solution d'urée
Utilisation recommandée	Réduction des NOx dans les systèmes de réduction catalytique sélective (SCR) des moteurs diesel : camions, autobus, équipements agricoles, de construction et miniers, groupes électrogènes.
Restrictions d'utilisation	Utiliser uniquement avec un équipement propre et dédié au DEF ; la contamination peut endommager les systèmes SCR. Ne pas diluer ni rien y ajouter.

2 Identification des dangers

Mention d'avertissement	Aucune donnée disponible
Mentions de danger	Aucune donnée disponible
Conseils de prudence	Aucune donnée disponible

3 Composition / informations sur les composants

Composant	N° CAS	Formule	Concentration
Eau	7732-18-5	H2O	67.5% (w/w)
Urée	57-13-6	CH4N2O	32.5% (w/w)

Les concentrations sont nominales ; les valeurs spécifiques au lot figurent sur le certificat d'analyse. Les composants ne contribuant pas à la classification sont omis.

4 Premiers secours

Yeux	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Peau	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Laver avec du savon. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Inhalation	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Principaux symptômes et effets	Aucun symptôme particulier n'est attendu au vu des dangers identifiés à la section 2.
Prise en charge médicale immédiate et traitement particulier	Traitement symptomatique. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre chimique ou du CO2. Adopter des mesures adaptées aux circonstances locales.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau plein car il risque de disperser et de propager l'incendie.
Dangers particuliers résultant du produit	Les récipients peuvent éclater sous l'effet de la chaleur.
Équipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.
Produits de combustion dangereux	Ammoniac en cas de chauffage ; monoxyde de carbone et dioxyde de carbone en cas d'incendie.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Utiliser l'EPI décrit à la section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
Précautions pour l'environnement	Empêcher les fuites ou déversements d'atteindre les drains, égouts ou cours d'eau.
Confinement et nettoyage	Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans un contenant approprié pour déchets. Éliminer conformément à la réglementation applicable.

7 Manipulation et stockage

Manutention sécuritaire	Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Entreposage sécuritaire	Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés.
Précautions de stockage particulières	Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil, idéalement entre −5 °C et 30 °C (23–86 °F). Maintenir fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune limite d'exposition professionnelle établie.

Mesures d'ingénierie	Utiliser une ventilation adéquate. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité accessibles aux zones d'utilisation.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité chimique ou un écran facial.
Protection de la peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection.
Protection respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient.

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide limpide et incolore
Odeur	Légère odeur d'ammoniac
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	9–10
Point de fusion / point de congélation	Se congèle à −11 °C (12 °F)
Point d'ébullition	Au-dessus de 100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Non inflammable (solution aqueuse)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	1,09 (eau = 1)
Solubilité	Miscible avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible
Forme	Liquide

Les valeurs indiquées reflètent des données de référence spécifiques au produit. Les plages propres à chaque lot peuvent varier ; consulter le certificat d'analyse pour le lot expédié.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter	Lumière directe du soleil, chaleur et températures supérieures à 30 °C (86 °F), qui décomposent lentement l'urée en ammoniac ; gel en dessous de −11 °C (12 °F).
Matières incompatibles	Acides forts, bases fortes et agents oxydants (peroxydes, chromates, dichromates).
Produits de décomposition dangereux	Ammoniac en cas de chauffage ; monoxyde de carbone et dioxyde de carbone en cas d'incendie.

11 Informations toxicologiques

Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë par voie d'exposition.

Voies d'exposition probables	Inhalation, contact cutané, contact oculaire, ingestion.
Symptômes	Aucun symptôme particulier n'est attendu au vu des dangers identifiés à la section 2.
Effets différés et chroniques	Aucun effet différé ou chronique identifié au-delà de la classification de la section 2.

Voie	Valeur
DL50 orale	8 471 mg/kg (rat, urea)

Classification cancérogène

Organisme	Statut
IARC	Non inscrit comme cancérogène.
NTP	Non inscrit comme cancérogène.
OSHA	Non inscrit comme cancérogène.

12 Informations écologiques

Écotoxicité	Données non disponibles. Éviter le rejet dans l'environnement.
Persistance et dégradabilité	Non disponible
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
Mobilité dans le sol	Non disponible

13 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ne pas rejeter dans les drains ou les cours d'eau.

Codes de déchets EPA RCRA	N'est pas un déchet figurant sur les listes P ou U ni un déchet dangereux caractéristique. Le générateur effectue la détermination finale.

14 Informations relatives au transport

Non réglementé pour le transport selon le 49 CFR sous-chapitre C du US DOT, l'IMDG ou les IATA DGR.

15 Informations réglementaires

Inventaire / liste	Statut
Proposition 65 de Californie	Non inscrite
Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis	Inscrite
EPCRA SARA 313 (TRI)	Non inscrite
Quantité à déclarer CERCLA (RQ)	N'est pas une substance dangereuse au sens de la CERCLA (pas de RQ) et n'est pas un produit chimique visé par la section 313 de l'EPCRA.

Les catégories de danger SARA 311/312 correspondent à la classification SGH de la section 2. Données extraites le : Proposition 65 de Californie 2026-11-02; Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis 2026-11-02; EPCRA SARA 313 (TRI) 2026-11-02.

16 Autres informations

Date de révision	2026-11-24
Présentation	Format à 16 sections selon l'OSHA HCS 2024 (29 CFR 1910.1200, annexe D), aligné sur le SGH Rév. 7.

Avertissement : Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exacts à la date de publication. Ils concernent uniquement le produit spécifiquement identifié et ne visent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matières. ALLIANCE CHEMICAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. ALLIANCE CHEMICAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, BLESSURE, DOMMAGE OU DÉPENSE DÉCOULANT DE LA MANUTENTION, DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.

Alliance Chemical, 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574. Cette fiche de données de sécurité est établie à partir des données réglementaires enregistrées pour ce produit.